

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N°263 - Le 11 janvier 2013

BAS DES GRILLES B et C : LE REPLATRAGE CONTINUE !

Le SMIC a été revalorisé de 0,3 % au 1er janvier 2013 passant à 1430,22 euros bruts. Par conséquent au journal officiel du 11 janvier 2013, est publié le décret 2013-33 du 10 janvier 2013 relevant le minimum de traitement dans la fonction publique. Celui-ci est fixé à l'indice majoré 309, correspondant à l'indice brut 244, soit 1430,76 euros par mois. Il procède aussi à l'attribution de points majorés (IM 309 au lieu de IM 308 - IM 313 au lieu de IM 312).

Cet ajustement confirme le naufrage du bas de nos grilles dans les eaux du SMIC et est la continuité d'une politique menée depuis plusieurs d'années.

Pas de pouvoir d'achat = pas de consommation = récession et nous y sommes.

Alors la CFTC demande au gouvernement de véritables propositions salariales !

UN PEU DE COURAGE NE NUIT PAS !